

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 21 MARS 2017 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, district n° 1
Hélène Thibault, district n° 4
Jean Perron, district n° 5

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Sont absents : Messieurs les conseillers :
Jim O'Brien, district n° 2
Michael Tuppert, district n° 3
Marcel Gaumond, district n° 6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

- 1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 3. AFFAIRES COURANTES**
 - 3.1. Octroi de contrat / Préparation des plans et devis, documents d'appel d'offres et surveillance des travaux pour la reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées
 - 3.2. Engagement d'une directrice au Service des finances
 - 3.3. Transfert d'un montant de 400 000 \$ du compte opération de la Ville à la réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus
 - 3.4. Adoption du Règlement numéro 11290-2017 décrétant un emprunt de 4 010 000 \$ concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général et greffier fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est tenue selon la loi.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

47-03-2017

48-03-2017

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Octroi de contrat / Préparation des plans et devis, documents d'appel d'offres et surveillance des travaux pour la reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées

ATTENDU les plans et devis et documents d'appel d'offres à réaliser pour la reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées ainsi que la surveillance des travaux;

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site SEAO;

ATTENDU les soumissions reçues en date du 16 mars 2017;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées, selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres, et que les résultats sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE FINAL
CIMA +	7.219
Beaudoin Hurens	7.216
Tetra Tech	4.222
WSP	4.184

ATTENDU QUE toutes les soumissions sont conformes à l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adjuger le contrat pour la préparation des plans et devis, documents d'appel d'offres et surveillance des travaux pour la reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit CIMA+, pour la somme de 175 000 \$, plus taxes applicables;

QUE ce mandat soit conditionnel à l'approbation et à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt numéro 11290-2017 à être approuvé par le ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire.

49-03-2017

3.2 Engagement d'une directrice au Service des finances

ATTENDU les besoins organisationnels de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler la vacance au poste de directeur(e) du Service des finances;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'engagement de madame Peggy Bilodeau, à titre de directrice du Service des finances, à compter du 10 avril 2017. Le salaire est fixé à l'échelon 7 de la catégorie d'emploi « Cadres intermédiaires ».

QUE le directeur général soit autorisé à signer un contrat de travail avec madame Bilodeau.

50-03-2017

3.3 Transfert d'un montant de 400 000 \$ du compte opération de la Ville à la réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus

ATTENDU la résolution numéro 19-02-2017 adoptée par le conseil municipal le 7 février 2017 visant à transférer un montant de 400 000 \$, de la réserve financière créée pour pallier à des besoins opérationnels imprévus, vers le compte opération;

ATTENDU QUE la Ville souhaite remettre le montant de 400 000 \$ dans cette réserve financière prévue pour pallier à des besoins opérationnels imprévus;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE transférer un montant de 400 000 \$ du compte opération de la Ville à la réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus.

51-03-2017

3.4 Adoption du Règlement numéro 11290-2017 décrétant un emprunt de 4 010 000 \$ concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire procéder à la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent Règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 mars 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant cette séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11290-2017 décrétant un emprunt de 4 010 000 \$ concernant la reconstruction du poste de pompage principal d'eaux usées, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

52-03-2017

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 35.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier